



MAIRIE
DE
VOLONNE

Afférents au C. Municipal... : 19
En exercice..... : 19
PRÉSENTS..... : 10
Qui ont pris part à la DCM. : 12
Date de la CONVOCATION :
11 septembre 2025.

dcm 16 / 250919

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL (Séance du 18 septembre 2025)

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le

ID : 004-210402442-20250919-DCM_16_250919-DE

L'an deux mille vingt-cinq et le 19 septembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COSSERAT, Maire.

. **PRÉSENTS (10)** : Sandrine COSSERAT, Nathalie VANNI, Marie-Anne MULLER, Michel BLASZCZYK, Claude FARGETON, Christian HERPIN, Marie-Pierre PINSON, Renée VIARD-SIRI, Nathalie BOURRIEL, Adrien ETIENNE.

. **ABSENTS (09)** : Patricia PERONA-MENA (procuration à Nathalie BOURRIEL), Jean-François POPIELSKI, Anne VANCAUWENBERGHE (procuration à Sandrine COSSERAT), Thomas OLIATI, David FERRIGNO, Jacques BONTE, Anne PIOLI, Frédéric ESCUYER, Catherine BALP.

. **SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Renée VIARD-SIRI

. **OBJET : Personnel : création d'un emploi permanent d'agent de police municipale.**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant.

Mme le Maire informe l'assemblée que suite au départ de l'agent occupant l'emploi d'ASVP, il est nécessaire pour la bonne marche des services de créer un emploi d'agent de police municipale.

Mme le Maire propose et demande à l'assemblée de :

- décider de la création d'un (01) emploi permanent d'agent de police municipale, à temps complet, à compter du 1^{er} décembre 2025 ;
- préciser que cet emploi relèvera de la catégorie C et de l'un des grades du cadre d'emploi des agents de police municipale ;
- préciser que cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire ;
- préciser que cet emploi bénéficiera du nouveau régime indemnitaire ;
- modifier en ce sens le tableau des emplois communaux (qui sera validé lors d'une prochaine séance) ;
- s'engager à inscrire au budget de l'exercice 2025 (et suivants) les crédits nécessaires.

Où l'exposé de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des votants (12 voix POUR) approuve les propositions telles que présentées ci-dessus.**

Fait et délibéré à VOLONNE, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sandrine COSSERAT



La Secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MARSEILLE, dans un délai de deux (02) mois à compter de son affichage et de sa transmission au Contrôle de Légimité.

Publié le : 03/10/2025